

L'information à votre service

Actualités destinées aux promoteurs de régimes d'assurance collective de People Corporation

Passez au vert avec les virements automatiques

Ne ménageant aucun effort pour bonifier l'expérience numérique de nos clients, nous apportons quelques modifications à notre processus de présentation des demandes de règlement en ligne et de virement automatique des prestations.

Présentation des demandes en ligne et virement automatique des prestations

À compter du 1er octobre, les participants devront s'inscrire au virement automatique des prestations avant de pouvoir présenter une demande de règlement en ligne à l'aide du site des participants ou de notre application mobile. L'inscription au service de virement automatique est simple et se fait en quelques étapes. Une fois que les participants ont fourni leurs données bancaires, toutes leurs prestations sont virées directement dans leur compte bancaire.

Les participants qui décident de ne pas s'inscrire au service de virement automatique ne pourront pas présenter leurs demandes de règlement en ligne; ils devront remplir des formulaires de demande sur papier et les envoyer par la poste.

Le virement automatique est un moyen simple, rapide et sûr de recevoir les prestations.

Avantages pour les participants

- Les prestations sont déposées plus rapidement.
- Le processus sans papier est plus respectueux de l'environnement.
- Il n'est pas nécessaire d'aller à la banque pour déposer les chèques de prestations.
- Les fonds sont disponibles dès qu'ils sont déposés, tandis que les chèques peuvent faire l'objet d'une retenue.
- Les demandes de règlement et les prestations versées peuvent être suivies en ligne.
- Il n'y a aucun risque de perte ou de vol de chèque.

Les participants seront informés de ce changement au moyen d'un bandeau et d'une notification dans le tableau de bord du site des participants.

Sécurité des renseignements des participants

La sécurité et la protection des renseignements personnels étant primordiales pour nous, nous avons établi des protocoles de sécurité rigoureux. Notre site des participants s'appuie sur des pratiques de premier ordre et une technologie de pointe pour protéger les renseignements personnels et les données bancaires.

Pour en savoir plus, communiquez avec votre conseiller de La Corporation People.

Le contenu de cette publication est fourni aux promoteurs de régime de La Corporation People à des fins d'information uniquement. Il ne s'agit pas de conseils d'ordre juridique ou fiscal. Le contenu de cette publication est basé sur les renseignements disponibles au moment de son émission, et ceux-ci pourraient être modifiés ultérieurement. Des efforts ont été faits pour assurer l'exactitude des renseignements contenus dans cette publication. Elle pourrait toutefois contenir des erreurs ou des omissions, ou son contenu pourrait devenir périmé après son émission. Pour obtenir des renseignements supplémentaires adaptés à votre situation, consultez votre conseiller ou votre conseiller en régimes d'assurance collective.